



Le maire André Thomas Bengon en bon père de famille a répondu favorablement à la requête des 08 étudiants volontaires recrutés au bureau de l'état civil de la Commune d'arrondissement d'Ebolowa 2ème à l'issue de la séance de travail tenue le 1er juillet 2024 à la salle des actes de l'hôtel de ville.

Il y'a quelques jours, nous publions dans nos colonnes les dénonciations à l'encontre du **Bureau de l'état civil** de la Commune d'Ebolowa 2ème suite à une affaire qui remonte au mois de **mars 2024** et dans laquelle **08 étudiants** s'étaient portés volontaires pour le **remplissage et la reconstitution** de 4000 actes de naissance en procédure d'urgence mais qui une fois le travail achevé n'avaient pas reçu de paye.

Une incompréhension née de la chaîne d'acteurs intervenant dans le processus d'établissement des actes de naissance !

Alors que l'institution communale s'était engagée à produire gratuitement dans des délais réduits des actes de naissance aux élèves du **Cm2** devant se présenter à l'examen du **Cepe** session de juin 2024 ainsi que tous les enfants de moins de 2 ans sans actes, les responsables en charge de ce travail au **Bureau de l'état civil** de la Commune d'Ebolowa 2ème n'avaient pas cru bon de remonter l'information jusqu'au niveau du maire **André Thomas Bengon** en mission en à l'étranger mais qui pris de court par l'actualité a écourté son séjour et convoquer

une séance de travail à la **Salle des actes** avec les concernés pour lever le voile sur l'énorme malentendu engendré à la suite des incompréhensions.

Le compte rendu du 2ème Adjoint au maire pour corroborer les incontournables !

Démarrée au mois de **mars 2024** avec la tenue des audiences foraines, l'opération de remplissage et de reconstitution des actes de naissance à la **Commune d'Ebolowa 2ème** suit son cours normal. À date, il est plutôt question d'apporter des rectificatifs sur les nombreuses coquilles apparus lors de la transcriptions dans les nouveaux **registres** au nombre de **20 de 100 à 80 feuillets** au lieu de **40 000** actes de naissance comme initialement annoncé.

Durant le mois de travail, chaque transcripteurs percevaient la somme de **1000 FCFA/jour** représentant les frais de taxi. Il ne serait pas superflu de noter que sur les **22 transcripteurs recrutés** tous n'étaient pas appliqués et de nombreux désistement ont été enregistré, ce qui a beaucoup participé à rallonger la durée de l'opération en cours d'achèvement.

Une formation insuffisante des transcripteurs !

Les étudiants volontaires avant de se lancer au remplissage et à la reconstitution des actes de naissance ont bénéficié d'une formation à la charge de la **Commune d'Ebolowa 2ème** qui mettaient un point d'honneur sur le niveau scolaire, la main d'écriture et les qualités organisationnelles des postulants qui en plus de la paye allaient recevoir des primes pour les plus appliqués et productifs sur proposition de Madame le **2ème adjoint** au maire qui gérait le **Bureau de l'état civil**.

Le versement séance tenante des sommes dues aux 22 transcripteurs à hauteur de 500 000 FCFA.

Sans déroger à sa promesse qu'un arrangement à la miable sera trouvé quelque soit la situation, le maire **André Thomas Bengon** à requis sur place le paiement intégral des salaires des concernés en présence du **Secrétaire Général** et du **Receveur Municipal** de la commune d'Ebolowa 2ème sur proposition de madame le **2ème adjoint** au maire à hauteur de **500 000 FCFA** à répartir équitablement entre les **22 protagonistes**.

Ce qui a été fait sans autre forme de procès. Il faut louer sans fausse modestie la diligence et le sens élevé de la négociation dont a fait preuve le maire **André Thomas Bengon** qui a ouvert la réunion au public car disait-il, il n'y avait aucune conspiration encore moins de secret. On comprend vite pourquoi il est entrain de construire l'une des plus belles mairies au sud et partant de tout le Cameroun. Une politique efficace de proximité pour le développement des populations et le rayonnement des **Ctds**.